Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'ARELABOR

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 27 mars 2019, au Musée d'Aquitaine de Bordeaux, en présence de 54 adhérents. Sept adhérents étaient représentés par un pouvoir.

I/ Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2018

Vote pour à l'unanimité de 61 voix

II / Approbation de l'ordre du jour

Vote pour à l'unanimité de 61 voix

III / Rapport moral

Les présidents, Germain Teilletche et Anna Borras expliquent que malgré des difficultés, il y a un attachement aux concours. Ainsi, une libraire d'Arcachon a reçu un CV mentionnant un prix à un de nos concours ! La remise des prix aura lieu le 15 mai. La date a été choisie par le cabinet du Recteur. Elle est avancée par rapport aux années précédentes.

1) Le concours des collèges

Les sujets, portant sur l'empereur Auguste, ont été élaborés par Christophe Da Costa et Angélique Rousseau. Ils comportaient une partie éliminatoire. Il fallait obtenir 40 points sur 50 pour que la seconde partie soit examinée. A partir de 25 points obtenus, les candidats sont récompensés.

La participation est en baisse : 299 candidats contre 434 en 2018 et 600 en 2017. L'année dernière des établissements du Lot-et-Garonne présentaient des candidats ; ce n'était pas le cas pour la session 2019. Les autres départements sont représentés.

Est-ce lié à la réduction d'horaires consécutive à la réforme et au manque de temps pour préparer le concours ? Dans certains collèges, des stages en entreprise pour les élèves de Troisième avaient lieu la semaine du concours.

Pour le concours collège il faut refaire les équipes de concepteurs car l'équipe actuelle ne sera pas disponible l'an prochain.

2) Le concours des lycées

Sonia Mollet, responsable du concours des lycées, présente le bilan.

<u>Etat des candidatures</u>

	Latin 1ère	Grec 1ère	Latin term	Grec term
2018	104	31	70	18
2019	51	28	37	17
évolution	Moitié moins	Quasi stabilité	Moitié moins	stabilité

Détail de la situation

En grec on est arrivé à un plancher : 3 établissements seulement présentent des candidats (Montaigne, Les Graves, Despiau). En 2018 s'ajoutaient Magendie et Malraux (Biarritz). Nous espérions une augmentation au niveau terminale en conservant l'œuvre au programme comme thématique du concours mais cela n'a pas été le cas. En latin non plus.

En latin moins d'établissements ont inscrit leurs élèves : 11 lycées seulement contre 14 l'année dernière. La baisse des candidatures est nette.

Le faisceau du concours se réduit : aucun candidat en Lot-et-Garonne ou dans les PA alors que l'année dernière quelques candidats étaient issus des PA, dont un avait été primé.

Nous étions satisfaits, en 2018, de constater que tous les départements présentant des candidats en voyaient un être primé mais cela n'a pas suffi.

Recherche d'explications :

Sujets trop difficiles en 2018 et qui ont découragé les professeurs et les élèves ? Pas particulièrement de retour dans ce sens mais conscience d'un sujet de 1ère ardu.

Difficulté à caler des dates qui conviennent dans des calendriers chargés : bac blancs, TPE ce qui ne permet pas toujours l'inscription des élèves.

Contexte particulier de la réforme du lycée avec des professeurs inquiets, dans l'attente de l'avenir des LCA ?

Quelles interrogations ?

Travail de conception qui repose sur une toute petite équipe. 4 sujets à produire tous les ans. Les sujets seraient peut-être plus adaptés si les équipes de conception étaient plus larges ? Appel aux bonnes volontés !

Beaucoup de questions encore sur la spécialité LCA et les épreuves qui l'évalueront : quel concours mettre en place l'année prochaine ? Pourrait-on envisager un concours lycée en latin et en grec auquel on pourrait inscrire des élèves quel que soit leur niveau de scolarisation ? Un concours option et un concours spécialité ?

Notre volonté, à travers ce concours, est de donner aux LCA un moment de visibilité avec la remise des prix. Toutefois, les chiffres de cette année nous conduisent à regarder différemment ce moment : à l'échelle d'une académie, quel sens a un 1er prix lorsque 50 élèves ou 35 ont concouru ? Jusqu'à quel point notre concours est-il crédible ?

Nous sommes ouverts aux critiques, aux propositions. Il paraît nécessaire de se poser toutes ces questions : devons-nous proposer un concours lycée l'année prochaine ? Sous quelle forme ? Si nous attendons un an, parviendrons-nous à lui donner un nouveau souffle ou celui-ci s'éteindra-t-il complètement ?

Les débats confirment que la date retenue a posé problème dans de nombreux lycées. La possibilité d'un concours plus tôt dans l'année est évoquée.

3) Le concours artistique

Il faut reconnaître que c'est un échec. Il s'agissait de faire une phrase en latin ou en grec pour faire la promotion des LCA. Il y a eu une seule production. L'ARELABOR s'est associée à l'ARELALIM pour le jury de leur concours. Ce partenariat a vocation à durer.

4) Section scolaire du festival du cinéma archéologique Icronos

L'ARELABOR est partenaire du festival International du Film archéologique organisé par l'association Icronos et une section scolaire de celui-ci a vu le jour. Dans ce cadre, quatre productions ont été reçues. Une production de l'académie d'Aix-Marseille et les autres de l'académie de Bordeaux.

5) Euroclassica

Marie-Hélène Menaut explique qu'il y a eu des retours très positifs du partenariat avec l'association Euroclassica qui propose des diplômes européens en latin et en grec. Pour la première fois en 2018, il y a eu la possibilité de passer la janua (diplôme délivré après une durée d'étude d'une langue ancienne de 3 à 5 ans et dont la passation dure 1h). C'est la suite du vestibulum (qui se passe après 1 an et dure 40mn).

Grec : 6 collèges et lycées étaient inscrits pour le vestibulum et 5 pour la janua.

Latin : 11 collèges et lycées étaient inscrits pour le vestibulum et 12 pour la janua.

Si certains membres de l'association sont intéressés, il est possible de candidater pour participer à l'élaboration des sujets.

6) Evocation de la situation dans l'enseignement supérieur

La situation est très inquiétante à Bordeaux : 1 candidat de LC au CAPES à Bordeaux. En revanche, à Pau, il y a 8 candidats.

7) Activité sur les réseaux sociaux

Facebook : 274 abonnés contre 224 en 2018
Twitter : 672 contre 574 en 2018
Instagram : 165 contre 111 en 2018

Anna Borras, coprésidente, indique qu'il y a une progression des abonnés. Cette activité sur les réseaux sociaux permet de relayer l'actualité, rendre visibles les LCA, faire du lien entre l'association et ses adhérents.

On peut par exemple partager les activités pédagogiques, la connaissance des sites archéologiques de l'académie. Il y a notamment une rubrique « archéologie », sur le site internet, qu'il faut nourrir.

8) Accompagnement des situations particulières

Dans le domaine de l'accompagnement aux collègues il y a eu peu de sollicitations cette année. L'ARELABOR s'est adressée au Recteur au sujet de l'organisation des oraux de bac pour limiter les déplacements des candidats car les élèves d'Arcachon, par exemple, doivent se rendre à Bordeaux.

Le rapport moral est voté à l'unanimité : 61 voix

IV / Rapport financier

EXERCICE 2018

Charges	**Montant**	**Produits**	**Montant**
60 - Achats		70 – Vente de produits finis	
Achats fournitures – frais concours	1192.53	Vente ouvrages	
61 – Services extérieurs		74 - Subventions	
Abonnement site internet	205.93	Landes	270
Frais Banque	161.1		
Assurance	191,42	75 – Autres produits de gestion courante	
Cotisation Cnarela	150	cotisations	2680
Publication (bulletin)	0	Produits exceptionnels	
Déplacements	239.6		
Frais postaux	20		
Autres charges courantes (visite Aquitaine)	80		
Charges exceptionnelles	0		
Total des charges	**2240.58**	**Total des recettes**	**2950**

Le rapport financier est voté à l'unanimité : 61 voix.

V/ Perspectives :

Pour ce qui concerne le concours artistique, nous espérons que l'année prochaine permettra à l'académie de Bordeaux de présenter des productions et à celle de Limoges d'être au jury.

Pour les concours : il y aura une réunion pour relancer la réflexion, notamment en lycée.

Evocation du CLEM : C'est un centre de médiation en lien avec la DRAC et l'Education Nationale. L'archéologue est Catherine Martin. Ils proposent de venir dans les établissements

pour une présentation des métiers en lien avec l'archéologie, suivie d'un atelier puis d'une visite de site. Les prix sont intéressants et modulables. La DRAC peut participer au financement de ces projets. Il est possible, sur temps personnel de bénéficier d'une formation sur le site archéologique de Loupiac. Une visite du site sera proposée aux adhérents de l'ARELABOR pour la prochaine année scolaire.

Enfin, une anthologie de littérature grecque va paraître aux Belles Lettres, ce sera un outil intéressant pour les professeurs.

Germain Teilletche, coprésident de l'association, quitte sa fonction. Anna Borras garde la présidence avec la vice-présidente, Stéphanie Coindreau.

VI / Intervention de M. Olivier Massé, IPR-IA

Certification complémentaire

En ce qui concerne la certification complémentaire : il y aura une session par an. Seules dix personnes l'ont passée en latin et deux en grec ; il s'agit principalement de lettres modernes et de quelques historiens. Ces personnes habilitées n'enseigneront le latin ou le grec que s'il n'y a pas de professeur de Lettres classiques dans l'établissement. Marie-Hélène Menaut rappelle l'opposition de la CNARELA à la certification.

Au collège

Les effectifs en langues anciennes au collège sont bons, ceux qui posent problèmes sont ceux du lycée et du supérieur.

M. Massé est favorable à un retour à deux heures de latin en 5e et pense en revanche que trois heures en 4e et 3e ne serait pas attractif pour les élèves.

Au lycée

Une journée de formation sur les nouveaux programmes du lycée aura lieu fin mai. Ceux-ci ont la particularité qu'il y a désormais un seul programme, qui est un programme de LCA et plus un programme distinct en latin et en grec. Ils évoquent également l'ECLA.

Les programmes de terminale restent inchangés pour l'an prochain.

Spécialité

Pour la spécialité LLCA les textes n'évoquent pas de seuil officiel pour qu'il y ait une ouverture. En revanche il y aura des difficultés pour sa mise en place. Il faut trouver le vivier suffisant pour obtenir l'ouverture d'un groupe avec un horaire de 4h hebdomadaire et non pas 3h comme en option facultative. Les deux enseignements seront généralement fusionnés.

Intervention de la salle : des élèves pensent déjà abandonner la spécialité LLCA en fin de Première. Cela n'est pas gênant pour M. Massé, ils poursuivront en option en classe de terminale. Dans la salle, on s'inquiète aussi du fait que les bons élèves de S qui nourrissent l'option facultative ne prendront pas la spécialité.

L'intervention d'une adhérente souligne que la concurrence entre section euro et LCA perdure, au détriment des LCA. M. Massé répond qu'il peut intervenir si on le sollicite en lui communiquant des données chiffrées mais que les chefs d'établissement sont les maîtres de l'organisation scolaire. Marie-Hélène Menaut rappelle l'importance de faire agir les parents d'élèves quand ils sont déterminés.

La salle demande ce qu'il en est du fléchage des horaires. Monsieur Massé répond que ce n'est pas fléché, que les horaires sont soumis à l'autonomie de l'établissement. Quand on force pour que les élèves aient 3h, on aboutit parfois à des situations de regroupements de niveau ; il faut en avoir conscience.

Le Ministre met les LCA en avant par ses interventions fréquentes. Il faut avoir à l'esprit l'importance du coefficient 3 de l'option facultative, du coefficient 16 de la spécialité.

Monsieur Massé confirme que le contrôle continu sera le seul mode d'évaluation de l'option, il n'y aura pas d'examen final. A une question de la salle il répond que c'est la fin des candidats libres en LCA comme pour les options artistiques.

Nouveaux programmes

Ils sont divisés en thèmes (plutôt contemporains) eux-mêmes déclinés en sous-thèmes.

La part non linguistique s'est développée.

Le portfolio : le format et le support sont libres (écrit, oral, etc.). Il doit être composé d'un ou deux diptyques (un texte avec traduction ; un texte contemporain français ou étranger mis en regard avec une œuvre iconographique.

Une question est posée sur la pertinence de proposer cet exercice pendant trois années successives. Comment renouveler l'intérêt des élèves ? Pourquoi imposer cette pratique ? M. Massé répond que ce sera une préparation au travail dans le supérieur, une démarche comparatiste, de recherche. Le problème qui se pose est l'accès à une banque de données iconographiques car les musées ne mettent pas forcément les œuvres en accès libre.

Divers

La salle manifeste que les professeurs de Lettres classiques sont en demande d'un texte fort sur les heures de LCA en collège. L'Inspecteur Général Fabrice Poli avait indiqué que le Ministère était conscient de la solitude des professeurs de LCA dans les établissements. Or la mention « dans la limite de » broie les professeurs dans les collèges. Monsieur Massé répond que Fabrice Poli était sincère mais que le Ministère est grand…

La salle réagit en soulignant que cela crée des situations très inégalitaires à l'entrée au lycée. Pour M. Massé, les nouveaux programmes tiennent compte de l'hétérogénéité. Pour lui, le vrai problème n'est pas là. Le souci c'est que beaucoup de collèges n'ont pas de professeurs de Lettres classique et qu'il n'y a pas d'étudiants pour renouveler le vivier. Il ne sert à rien, selon lui, qu'il y ait des élèves en nombre au collège s'il n'en reste que 5% au lycée.

Pour terminer, il confirme qu'une plate-forme sera bien mise en place pour communiquer au préalable les descriptifs et les textes aux examinateurs lors de la session 2019 du baccalauréat. Deux interventions de la salle remarquent que, la semaine de cette session d'épreuves orales facultatives, certains professeurs sont convoqués en formation. En fin de semaine a également lieu le festival des lycéens.

VII Elections

13 membres du CA étaient présents et 5 étaient représentés par un pouvoir.

Ont été élus ou réélus au CA :

- Coindreau Stéphanie
- Diener Cécile
- Escaré Delphine
- Maud Fenouillat
- Christelle Granit
- Johanna Leghaït
- Marie-Hélène Menaut
- Valérie Naud
- Sébastien Rajah
- Jean-Auguste Poulon

Les membres du CA ont élu le bureau suivant :

Anna Borras, présidente
Stéphanie Coindreau, vice-présidente
Delphine Escaré, trésorière
Sonia Mollet, co-secrétaire
Alizée Lucas, co-secrétaire
Marie-Hélène Menaut, chargée des relations avec la Cnarela.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par la présidente et les co-secrétaires.

La présidente	La co-secrétaire	La co-secrétaire
Anna Borras	Sonia Mollet	Alizée Lucas

Arela bor
CNARELA

ARELABOR
Université Bordeaux-Montaigne
UFR Humanités
33607 PESSAC CEDEX